



Communiqué de presse

043/2024

Montreuil, le 5 juin 2024.

Fin la fontaine de jouvence et les chèques en blanc de l'Etat. **Clap de fin pour l'avenant 33**

Le gouvernement a annoncé dans son dernier courrier adressé à la FHP en date du 24 mai 2024 la mort subite de l'avenant 33. Pour rappel, cet avenant signé par la FHP et 2 autres organisations syndicales n'était en rien une avancée dans la rémunération des salariés, malgré leurs beaux discours.

Grâce à l'aide du calculateur de la CGT, l'analyse démontre qu'il n'y a pas d'augmentation pour une grande majorité de salariés ; les accords d'entreprise étant actuellement déjà supérieurs à l'avenant 33.

La CGT s'est toujours insurgée contre les principes même de cet avenant :

- ▶ Salaire au mérite et individualisé en fonction des Eléments Complémentaires de Rémunération (ancienneté, expérience, responsabilités...)
- ▶ Ne réglant en rien le problème des bas salaires qui restaient proches du SMIC
- ▶ Disparition future du SEGUR car inclus dans la rémunération minimale annuelle au fur et à mesure de l'augmentation du SMIC
- ▶ Financement intégral de l'Etat, donc argent public, pour être appliqué (rien ne sort de la poche des actionnaires)
- ▶ Avec l'article 9.2 de l'avenant 33, aucune obligation pour l'employeur de reverser en intégralité aux salarié.e.s le trop-perçu de l'Etat à travers les augmentations de tarifs si les accords d'entreprise étaient plus favorables que la convention collective (et hop ! encore un peu plus dans la poche des actionnaires !!!).

Les organisations syndicales signataires s'offusquent de la position du gouvernement. Pourtant, ils ont bien signé cet avenant avec une clause qui prévoyait une application sous réserve de son financement par les pouvoirs publics.

L'Etat rappelle que « *cet accord a été négocié sans aucun mandat financier préalable* ». C'est donc sur cette base logique qu'il demande à ce que la FHP et les organisations syndicales se remettent autour de la table pour reprendre les discussions afin de trouver un nouvel accord sur les rémunérations et une dynamique de valorisation des carrières.

Que dire de l'attitude de nos dirigeants qui ont obtenu gain de cause sur les enveloppes demandées sous la menace d'une « grève » à partir du 3 juin, mais au détriment encore une fois des salariés du secteur qui n'auront que les seuls effets de mesurette de revalorisation des sujétions Dimanche/Nuit/Jours Fériés pour s'aligner sur la Fonction publique ? Il est loin leur grand discours de « *on se bat pour nos salariés et leurs salaires* ».

La CGT ne peut être que satisfaite de la non-application de l'avenant 33 et revendique une grille salariale qui valorise le travail fourni par tous les salariés.

Dans la branche de la santé privée lucrative et du thermalisme, la CGT est contre l'intégration du SÉGUR dans les salaires de base tant qu'ils ne sont pas indexés au SMIC.

La CGT exige que cette nouvelle négociation soit à la hauteur des attentes pour une revalorisation des salaires à partir d'un SMIC à 2 000 € avec une véritable reconnaissance des qualifications et des carrières.

La CGT est la seule à revendiquer l'ouverture d'un débat public et de négociations sur le financement du secteur de la santé, du social et du médico-social, et sur la place du système lucratif.